



2021



Politique Environnementale Fayat Métal

Table des matières

Editorial	2
Objet.....	3
Notre démarche environnementale.....	3
Matérialité et enjeux prioritaires	3
La maîtrise de la consommation de ressources	4
Le traitement et la valorisation des déchets	4
La gestion de l’impact environnemental des activités	5
Stratégie de Développement Durable : servir les enjeux prioritaires.....	5
Mesurer : Mieux appréhender l’impact environnemental de nos activités	6
Piloter : Maîtriser notre exposition aux risques environnementaux	6
Intégrer : Savoir saisir les opportunités commerciales induites par la transition.....	7
Nos engagements.....	7
Stratégie Nationale Bas Carbone.....	7
Le Pacte mondial et les grandes Conventions internationales (OCDE, OIT, ONU).....	8
Objectifs de Développement Durable.....	9



Editorial

Introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), La Stratégie Nationale Bas Carbone ¹ de la France pour intégrer les dispositions de la loi Énergie et Climat (dans sa version révisée) ², prévoit la décarbonation quasi-complète du secteur du bâtiment d'ici 2050. Cette cible répond à la nécessité d'équilibrer les émissions de Gaz à Effet de Serre sur le territoire français afin de lutter contre le changement climatique en favorisant la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable.

Nous sommes conscients de la gravité des enjeux de la Transition Énergétique et Ecologique (TEE) et affirmons, par la présente Politique, que nous mettons tout en œuvre pour contribuer, à notre niveau, à l'atteinte des objectifs nationaux, et plus généralement à ceux de l'Accord de Paris ³ de lutte contre le réchauffement climatique ⁴.

Les enjeux environnementaux ne se limitent cependant pas aux « émissions carbone ». Une gestion holistique des impacts environnementaux de nos activités implique une prise de conscience des acteurs du secteur de la construction, au-delà des déclarations de bonnes intentions.

De l'extraction des matières premières jusqu'à la déconstruction des ouvrages, l'utilisation du métal invite à penser une « construction 100% responsable ». En apportant des réponses concrètes au réemploi, au recyclage ou encore à l'économie de ressources, l'industrie de la construction métallique s'inscrit au cœur de notre contribution aux défis environnementaux du XXI^e siècle. Nous soutenons que les avantages naturels du secteur de la construction métallique dans la lutte contre le réchauffement climatique doivent constituer des points d'appui pour approfondir notre démarche d'intégration des critères environnementaux dans notre chaîne de création de valeur.

En intégrant la dimension environnementale dans la gestion de nos impacts, le pilotage de nos risques et la création d'offres innovantes, nous portons toujours plus loin notre engagement de répondre au mieux aux attentes de nos parties prenantes, en continuant à proposer des solutions concrètes aux défis sociétaux du XXI^e siècle.

¹ Décret n° 2020-457 du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/4/21/TRER2008021D/jo/texte>

² Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039355955&categorieLien=id>

³ <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement>

⁴ Contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C (article 2 de l'Accord de Paris).



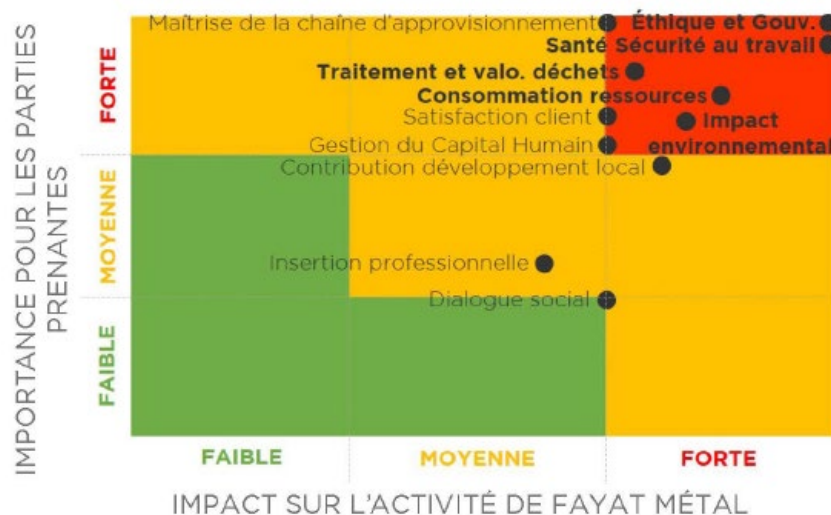
Objet

La Politique Environnementale (ci-après « la Politique ») est l'une des composantes de notre politique de Développement Durable, qui traite des modalités d'intégration des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ci-après « ESG ») dans notre stratégie globale. Elle est relative à la déclinaison des orientations de notre stratégie de Développement Durable sur les enjeux environnementaux. Elle précise notamment la démarche, les engagements et les actions que nous avons mis en place pour mesurer et piloter l'impact environnemental de nos activités, et suivre les risques liés à l'intégration des considérations environnementales au cœur de notre offre.

Notre démarche environnementale

Matérialité et enjeux prioritaires

Dans le cadre de la définition de notre stratégie de Développement Durable ⁵, nous avons identifié les enjeux prioritaires spécifiques à nos activités. Par enjeu « prioritaire », on entend enjeu à impact « fort » (on dit aussi « matériel »), à la fois pour notre modèle d'affaires (activité), et pour nos parties prenantes.



Matrice de matérialité de FAYAT METAL

⁵ La politique de Développement Durable de FAYAT Metal est accessible sur notre site.ssss



La construction de notre « matrice de matérialité » a permis de dégager 3 enjeux environnementaux prioritaires :



Enjeux environnementaux prioritaires issus de la matrice de matérialité de FAYAT METAL

La maîtrise de la consommation de ressources

La production de nos réalisations nécessite d'importantes consommations en matières premières et en électricité. La maîtrise de ces consommations passe par leur suivi et leur pilotage en mettant en œuvre des solutions techniques modernes et innovantes.

En identifiant les postes de consommation en électricité, en eau, ou en matières premières en lien avec nos activités, comme l'acier, nous déployons des mesures visant à les diminuer dans le but d'atteindre une plus grande efficacité, notamment sur le plan énergétique.

L'économie circulaire et le réemploi constituent des solutions naturelles qui permettent de maîtriser l'impact de l'activité en faisant du déchet une ressource.

Le traitement et la valorisation des déchets

Construire des réalisations pour nos clients nécessite la transformation d'un volume important de matières, dans nos ateliers et sur nos chantiers, ce qui génère des déchets.

Déployer une gestion durable de la ressource en diminuant notre production de déchets et en facilitant leur recyclabilité constitue un enjeu de taille pour la Division et ses Filiales.



La gestion de l'impact environnemental des activités

Au-delà des aspects liés à la gestion des ressources et du recyclage, nous et nos parties prenantes prêtons une attention toute particulière à l'impact en matière de production de Gaz à Effet de Serre générée par nos activités.

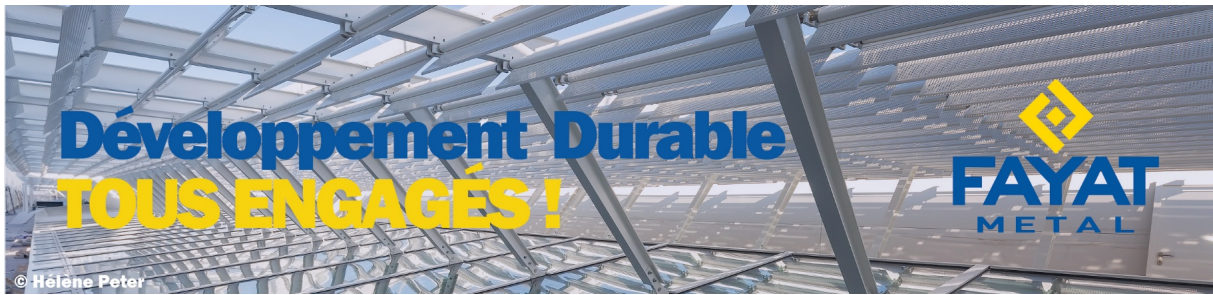
La contribution significative du secteur de la construction (sous toutes ses formes) aux émissions anthropiques de CO2 nous amène à considérer ce sujet comme un enjeu prioritaire et à dégager des leviers d'actions pour notre impact environnemental, en le mesurant et, à terme, en le pilotant.

Stratégie de Développement Durable : servir les enjeux prioritaires

Notre politique environnementale est partie intégrante de notre stratégie de Développement Durable. Cette dernière repose sur 3 axes qui ont pour objectif de nous permettre de maîtriser les impacts sociaux et environnementaux de nos activités, tant sur le plan de la gestion des risques que de la création d'opportunités.

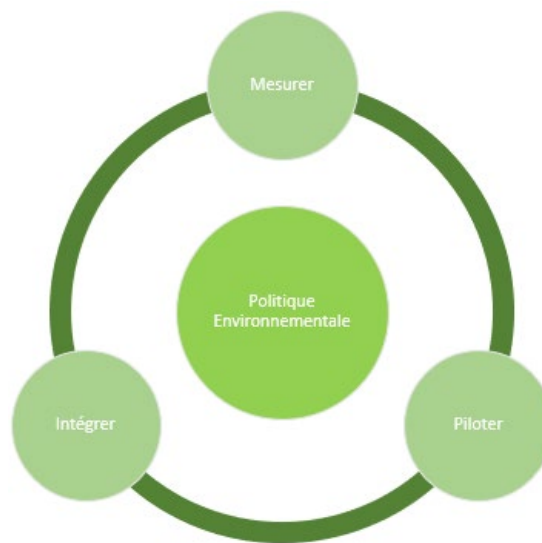


Les 3 axes de notre Stratégie de Développement Durable



L'intégration des 3 enjeux environnementaux générateurs de valeur ajoutée pour nous et nos parties prenantes apparaît nécessaire pour maintenir la continuité de notre activité et pour assurer notre résilience face aux impacts économiques et sociétaux que les risques⁶ et les opportunités⁷ en lien avec la thématique environnementale peuvent générer.

Nous avons défini 3 piliers dans notre démarche pour servir ces enjeux :



Les 3 axes de la Démarche Environnementale FM

Mesurer : Mieux appréhender l'impact environnemental de nos activités

Sur chacun 3 enjeux prioritaires retenus, nous avons sélectionné les indicateurs pertinents à même de nous permettre de mesurer l'efficacité du déploiement de notre politique environnementale⁸.

Piloter : Maîtriser notre exposition aux risques environnementaux

En assurant le suivi des indicateurs nécessaires à la mesure de l'impact environnemental de nos activités en lien avec les enjeux prioritaires identifiés, nous avons posé les fondations d'une démarche d'amélioration continue de notre performance environnementale.

Pour réduire les externalités de nos activités, nous orientons nos efforts vers les cibles les plus exposées aux risques environnementaux, nous fixons des objectifs à atteindre, nous mesurons les résultats obtenus, et nous adaptons notre trajectoire en corrigeant notre plan d'actions si nécessaire.

⁶ Axe 2 de la politique de Développement Durable : « Assurer la continuité et la croissance de l'activité via la gestion des risques ESG »

⁷ Axe 3 de la politique de Développement Durable : « Consolider la position de FAYAT METAL comme un acteur innovant et engagé du secteur de la construction métallique »L

⁸ Voir section « Déploiement Opérationnel »



Intégrer : Savoir saisir les opportunités commerciales induites par la transition

Le troisième volet de la démarche vise à porter notre engagement en faveur de l'environnement au cœur de notre offre, au bénéfice de nos clients.

Ceci se manifeste par la mise à leur disposition de la traçabilité des impacts environnementaux relevant des productions / prestations que nous leur servons (mesure des émissions de GES et du niveau de consommation des ressources).

Nous cherchons également à réduire l'impact des réalisations que nous menons pour le compte de nos clients en adoptant des méthodes de construction innovantes peu énergivores.

Enfin, nous cherchons à insérer les sujets environnementaux dans la conception de nos produits pour proposer des solutions respectueuses de l'environnement et répondre à la demande de nos clients toujours plus soucieux de maîtriser leurs propres impacts environnementaux.

Nos engagements

Les référentiels présentés ci-dessous constituent le socle « normatif » sur lequel nous nous sommes engagés ; ils s'appliquent à la Division, aux filiales, et l'ensemble des acteurs intervenant dans nos relations d'affaires ⁹.

Stratégie Nationale Bas Carbone

La stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) introduite par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) constitue la Feuille de Route de la France pour la lutte contre le changement climatique. Elle établit une trajectoire de réduction de gaz à effet de serre pour la France et ses acteurs économiques afin de favoriser « *la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable* » ¹⁰.

Dans sa nouvelle version adoptée par décret le 21 avril 2020 fixant les objectifs et les budgets carbone associés pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033, la SNBC vise la neutralité carbone d'ici à 2050.

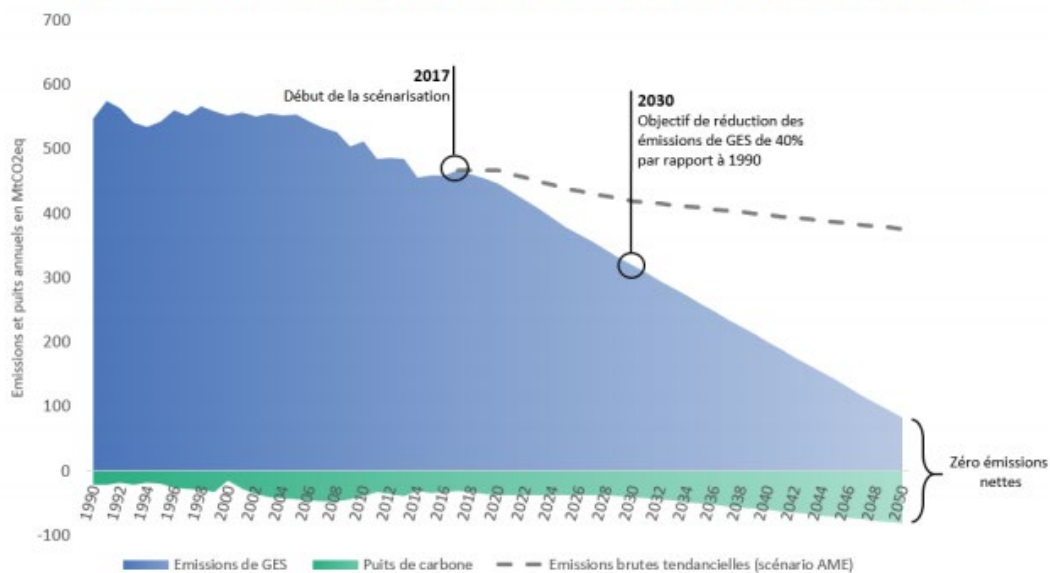
Nous nous inscrivons dans cette dynamique et nous engageons à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour contribuer à atteindre les objectifs fixés dans la SNBC.

⁹ Le contenu détaillé des référentiels suivants est présenté dans l'annexe de la Politique de Développement Durable de FAYAT Metal.

¹⁰ **Décret n° 2020-457 du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone** ; <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/4/21/TRER2008021D/jo/texte>



Figure 1 - Evolution des émissions et des puits de GES sur le territoire national entre 2005 et 2050



*Les émissions « tendancielles » sont calculées à l'aide d'un scénario dit « Avec Mesures Existantes » qui prend en compte les politiques déjà mises en places ou actées en 2017.

Le Pacte mondial et les grandes Conventions internationales (OCDE, OIT, ONU)

Par la signature du Pacte Mondial des Nations Unies, nous affirmons notre engagement à faciliter, promouvoir et participer au respect des Droits de l'Homme, des Normes internationales du travail, de l'Environnement et de la Lutte contre la corruption.

Le Pacte mondial est une initiative lancée par les Nations Unies en 2000 visant à inciter les entreprises à adopter un comportement socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir les principes relatifs aux Droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement, et à la lutte contre la corruption, qui synthétisent les lignes directrices fixées par l'OIT, l'ONU et l'OCDE ¹¹. Il s'agit de favoriser le développement d'entreprises citoyennes, socialement et écologiquement responsables.

¹¹ « Déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationale et la politique sociale » (2017), « Principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme » (2011) et « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales » (2011).



La présente politique s'inscrit dans le cadre de l'application des principes relatifs à la protection de l'environnement, tels qu'ils figurent ci-dessous :



Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
8. À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

En tant qu'acteur engagé du secteur de la construction métallique, nous sommes conscients de la transformation en cours pour rendre le modèle économique mondial compatible avec le développement durable et s'engage à ce titre à mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect des 10 Principes du Pacte Mondial de l'ONU, et plus généralement à ceux de l'OIT, de l'ONU et de l'OCDE¹².

Objectifs de Développement Durable

Notre action se conforme au « Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU » et des « Objectifs de Développement Durable » (ODD) arrêtés à cette occasion. Ce programme qui vise à mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques de manière inclusive ; il fournit un cadre de référence pour le déploiement de notre stratégie de Développement Durable.

Nous avons retenu 9 ODD, que nous avons jugés comme étant les plus pertinents au regard de notre activité et des valeurs qu'elle porte, en cohérence avec notre démarche de responsabilité sociétale. Parmi ces ODD, trois permettent d'encadrer plus spécifiquement le déploiement de la politique environnementale. ssss



ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

¹² Le détail des 10 principes figure dans le document « Annexes à la politique de Développement Durable FAYAT METAL.



ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

§11.6 : *D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air, à la gestion des déchets*

§12.5 : *D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation*

Le recyclage des déchets non-valorisés est un enjeu majeur pour le secteur de la construction en matière de maîtrise des impacts. Nos filiales accordent une importance particulière au suivi et à la traçabilité du traitement des déchets générés par nos activités sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets. Ils permettent d'inscrire durablement le bâtiment dans une démarche d'économie circulaire en prenant en compte l'analyse du cycle de vie du bâti.

Une construction en métal présente l'avantage de se démonter, en toute sécurité et proprement, en facilitant la séparation des matériaux et leur recyclage, sans mise en décharge. Lors de la déconstruction, les constituants du bâtiment sont plus facilement séparés. Le métal, aisément récupéré grâce à sa filière parfaitement organisée, permet ainsi de valoriser les autres déchets et de mieux rentabiliser l'opération de déconstruction dans son ensemble.

Dans le cadre de notre contribution à l'ODD n°12, nous étudions les moyens de favoriser le réemploi dans nos offres de biens et services, notamment dans le cadre de nos activités de chantier. Nous nous engageons également à améliorer la traçabilité de notre approvisionnement en acier, qui constitue la catégorie d'achats la plus importante en termes de volume pour l'ensemble de la Division. Privilégier la filière électrique de production de l'acier dont la ferraille de recyclage est refondue dans des fourneaux à arc électrique au détriment de la filière « hauts fourneaux » constitue un levier d'action important en faveur de l'établissement de modes de production plus durables.

Nous multiplions également les initiatives de suivi et de réduction de nos consommations énergétiques liées à nos activités.



§13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

Le secteur de la construction est un secteur crucial pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, priorité des priorités dans la lutte contre le changement climatique. En mesurant les émissions de Gaz à Effet de Serre liées à nos activités, nous souhaitons nous donner les moyens de réduire progressivement notre impact CO2, ce que nous comptons faire en favorisant l'innovation, aussi bien dans notre offre de biens et de services que dans nos méthodes d'organisation du travail en généralisant l'usage du télétravail et de la visio-conférence.

Cet engagement passe également par une vigilance spécifique de notre approvisionnement en acier, qui constitue la catégorie d'achats la plus importante en termes de volume pour l'ensemble de la Division. En effet, d'après les chiffres communiqués par EUROFER, l'industrie sidérurgique est aujourd'hui responsable de 7% des émissions anthropiques mondiales (31 % des émissions industrielles)¹³. Cependant, les deux filières de production d'acier présentent de grandes différences en termes d'impact climatique : alors que la filière électrique est économe en production de CO2, la filière coke (production en hauts-fourneaux) dégage de fortes émissions de CO2 (jusqu'à deux fois plus fortes que la filière électrique selon la Worldsteel Association¹⁴).

¹³ Chiffre daté de 2018 ; <https://www.worldsteel.org/publications/position-papers/steel-s-contribution-to-a-low-carbon-future.html>

¹⁴ <https://www.senat.fr/rap/r18-649-1/r18-649-117.html#fn186>